



CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE DU 25 JUIN 2020

Déclaration liminaire des organisations syndicales

CGT, FA-FP, FO, FSU, Solidaires

Paris, le 25 juin 2020

Mesdames, Messieurs,

C'est dans un contexte très préoccupant que se déroule ce Conseil commun de la fonction publique.

Malgré notre demande, l'ordre du jour est loin de créer les conditions nécessaires à l'élaboration d'un bilan contradictoire et prospectif sur les enseignements à tirer de la crise générée par la propagation du coronavirus. En effet, tout indique que le Gouvernement va poursuivre comme si de rien n'était sa politique de destruction de la Fonction Publique.

Ainsi, lors de son allocution en date du 14 juin, après avoir déclamé son autosatisfaction quant à la manière avec laquelle avait été gérée la crise sanitaire, le Président de la République a affiché sa volonté de maintenir le cap mortifère de sa politique.

Alors que tout le monde s'accorde à reconnaître l'engagement sans faille des services publics et de leurs agent-es, pour la Fonction publique, cela se traduira par la poursuite obsessionnelle des mesures d'austérité budgétaire au titre des lois de finances et de financement de la sécurité sociale, des réformes destructrices initiées au titre du programme « action publique 2022 » et de la loi dite de transformation de la fonction publique, de tout ou partie des régimes de retraite des personnels.

Un tel processus est inacceptable, car d'autres choix sont possibles et s'imposent !

Outre qu'elle se doit d'être complète et exhaustive, nous ne sommes pas demandeurs de la seule présentation d'une synthèse/bilan des mesures adoptées dans la fonction publique afin de lutter contre l'épidémie.

La question est surtout de savoir ce que nous en faisons : l'abrogation et l'abandon définitif du jour de carence dans la Fonction publique, la réattribution des jours de congé annuel et/ou des jours de RTT qui ont été scandaleusement retirés aux agents pour ne donner ici que ces deux exemples, il y en a malheureusement d'autres.

La question est aussi de savoir quelles mesures nouvelles doivent être adoptées comme la reconnaissance du coronavirus en accident du travail / maladie professionnelle pour les agents qui ont poursuivi leur activité professionnelle. Ce n'est là qu'une seule des nombreuses mesures légitimes qui découlent de cette crise sanitaire.

S'agissant des enquêtes réalisées, il est incompréhensible et même inacceptable que les organisations syndicales représentatives des personnels de la fonction publique n'aient pas été réellement et sérieusement associées à l'élaboration des cahiers des charges et à l'identification des objectifs poursuivis.

En tout état de cause, il nous semble nécessaire qu'elles participent à l'élaboration d'un état des lieux concernant la réalité et l'efficacité des moyens de protection mis à la disposition des personnels et des usager-es des services publics, sur les mécanismes et les responsabilités des uns et des autres quant à leur absence ou insuffisance, sur les



inégalités de traitement entre les femmes et les hommes mais aussi entre les catégories du fait des mesures adoptées.

Alors qu'un rapport baptisé « *Renforcer la négociation collective dans la fonction publique* » vient d'être rendu public, vous persistez dans votre volonté de mettre fin aux CHSCT qui ont pourtant démontré leur rôle central pendant la crise sanitaire. C'est aussi la question de la démocratie sociale qui doit donc être au cœur de cette discussion.

Mesdames, Messieurs,

Plus largement encore, il est nécessaire d'inscrire ces échanges dans la durée pour prendre le temps d'identifier les mécanismes qui sont générateurs de la crise à laquelle nous sommes confrontés. Ce n'est pas une seule réunion qui nous permettra de tirer les enseignements et d'envisager de nouvelles orientations.

Cette crise c'est aussi celle des politiques publiques menées, des services publics des trois versants de la fonction publique que vous ne cessez d'affaiblir.

D'avantage encore que celle, économique et financière de 2008, la crise que nous traversons est venue rappeler le rôle essentiel des services publics et de ses agent-es. Sans eux, rien n'aurait été et rien ne sera possible.

Nos organisations syndicales tiennent aujourd'hui à souligner l'engagement et la conscience professionnelle des personnels de la fonction publique au service de l'intérêt général, des conditions de vie et de la santé de la population.

La crise sanitaire a aussi mis en exergue le rôle central que doit jouer l'hôpital public pour répondre aux enjeux de santé publique.

Pour sortir de cette crise, prévenir autant que possible celles de demain, il y a non seulement besoin de défendre les services publics et la fonction publique mais, plus fondamentalement encore, de les reconquérir, de les développer et de préserver notre modèle social.

Plusieurs conditions doivent être réunies dans ce sens :

- Rompre avec les politiques d'austérité, dégager les moyens de financement nécessaires à des services publics de pleine compétence et de proximité sur l'ensemble du territoire, engager un plan pluriannuel de recrutement,
- Rompre avec les processus d'abandon, de privatisation, d'externalisation, de marchandisation des services publics et de la fonction publique, les réhabiliter, les refonder et les développer au service de la satisfaction des droits, des besoins et de l'émancipation humaine, notamment en matière de santé, petite enfance et dépendance,
- Permettre aux personnels de mettre en œuvre un service public neutre et impartial fondé sur les principes d'égalité, de responsabilité, de solidarité et d'indépendance,
- Reconnaître les compétences et les qualifications des personnels en commençant par une revalorisation significative et immédiate de la valeur du point d'indice, l'attribution de points d'indice supplémentaire identique pour toutes et tous, la revalorisation des grilles indiciaires, tout particulièrement des filières féminisées (soignant-es, travailleur-ses sociaux, etc.), le maintien et l'amélioration des dispositions du statut général et des statuts particuliers.
- Retirer la réforme des retraites qui générera la paupérisation des agent-e-s à la retraite, fonctionnaires et non-titulaires,
- Engager des plans de titularisation des agents non-titulaires.

Cela passe aussi par l'abandon et l'abrogation de la loi portant transformation de la fonction publique.

C'est pourquoi nos organisations, avec les personnels et les usagers, soutiennent les mobilisations qui défendent et demandent le développement des services publics au service de l'intérêt général et de notre modèle social solidaire. La réussite incontestable de la journée d'action du 16 juin dernier est révélatrice de la colère ressentie par les agent-es de la fonction publique.

La fonction publique est notre richesse ne l'oubliez pas !

Paris, le 25 juin 2020